DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG nº 97.065

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 23 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1997 13 Juin 1997

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, M1le BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, M1le ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

<u>ETAIT REPRESENTE</u>: Monsieur GAVEN par Monsieur HUGENDOBLER Monsieur BOISNARD par Monsieur LE GUEUT

ETAIT ABSENT: Monsieur CHABANEAU

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 30 Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

VOTE : UNANIMITE

L'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et son décret d'application 95-635 du 6 Mai 1995 disposent que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le Rapport Annuel de l'exercice 1996,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable de l'exercice 1996.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire Compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales le 30 Juin 1997 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire, Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS